

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de PONTARLIER

CANTON
de MONTBENOIT

Commune de VILLE
N° Code Postal 256

Bureau Distributeur VILLE DU PONT

Envoyé en préfecture le 09/09/2022
Reçu en préfecture le 09/09/2022
Affiché le
ID : 025-212506208-20220906-352022-DE



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance 6 septembre 2022

Nombre de conseillers

- En exercice	10
- Présents	7
- Votants	7
- Ayant donné procuration	0
- Absente excusée	3
- Absent non excusé	0

Date de convocation :
31 août 2022

Date d'affichage :
9 septembre 2022

OBJET :

**Protection du champ
captant de Salange et des
sources Picardes et Rocher
sur la Commune de Ville
du Pont**

N°35-2022

Résultat du vote

- Pour 7
- Contre 0
- Abstention 0

*Certifie le caractère
exécutoire du présent acte
par le Maire, compte tenu
de la télétransmission en
Sous-Préfecture le*

09-09-2022

L'an deux mille vingt-deux
Le six septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLE DU PONT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. JOUILLE Gérard, Maire.

Étaient présents : BESCHET, DORNIER, GUILLON, HENRIET, JOUILLE, PATOZ, RUFENACHT.

Absents excusés : BARTHOD, COURGEY, FAIVRE.

Monsieur PATOZ Arnaud a été nommé secrétaire.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

**PROTECTION DU CHAMP CAPTANT DE SALANGE ET DES SOURCES
PICARDES ET ROCHER SUR LA COMMUNE DE VILLE DU PONT :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure réglementaire de protection des captages des sources exploitées par la Commune, il convient d'adopter la proposition technique et le dossier d'enquête publique.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la proposition technique concernant la délimitation des périmètres de protection et les prescriptions associées ;

ADOpte le dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'étude NBCE de Besançon ;

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet la désignation d'un commissaire enquêteur et l'ouverture d'une enquête publique.

Fait et délibéré en séance.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,



Gérard JOUILLE